

sertion dépourvue de raison, c'est un non-sens. Nos accusateurs placent le principe de leur moralité dans l'humanité. Or, assurément la divinité est quelque chose de plus élevé, de plus spirituel et de plus divin que l'humanité. S'il y a donc de ce chef une accusation à formuler, ce n'est pas contre le Christianisme qu'elle doit être dirigée.

Mais, dit-on, l'homme, le chrétien fait le bien dans cette vie pour en être récompensé dans l'autre. Or c'est là, sinon du matérialisme, au moins du sensualisme, ou tout au moins de l'individualisme.

Que l'homme s'aime lui-même, d'un amour subordonné à celui qu'il porte à l'Être divin, comme le chrétien doit le faire, il n'y a là ni matérialisme ni sensualisme. Le chrétien croit fermement à la spiritualité de la principale partie de son être; et il s'aime d'un amour conforme à cette croyance. S'il aime aussi son corps, c'est qu'il fait partie de lui-même; et cet amour, réglé comme il l'est par le Christianisme, est on ne peut plus raisonnable, puisqu'il est conforme à la nature des choses. Si l'on veut appeler du nom d'individualisme l'amour que l'homme a pour lui-même, c'est un individualisme très-raisonnable. Je voudrais bien savoir si M. Littré et M. Renan ne s'aiment pas un peu eux-mêmes. On dit, il est vrai, qu'ils ne sont pas fort aimables; mais ils peuvent s'aimer au moins comme faisant partie du grand tout, et comme deux molécules illustres du dieu-humanité.

Qui ne sait, du reste, que l'individualisme, dans le mauvais sens du mot, est proscrit par le Christianisme, qui est par excellence la religion de la charité? Qui oserait lui donner des leçons sur cette matière? Qui est-ce qui a introduit dans le monde l'amour de ses semblables, le dévouement à ses frères? Qui est-ce qui a enfanté ces innombrables sociétés, religieuses et charitables, qui se consacrent au soulagement des malheureux, et travaillent à combattre le mal physique et moral sous toutes ses formes? Qui est-ce qui a couvert l'Europe d'institutions et d'établissements de bienfaisance et de charité pour le soulagement de toutes les misères humaines? Quand M. Littré, avec son *altruisme* grotesque, aura produit quelque chose de semblable, peut-être aura-t-il moins mauvaise grâce à donner des leçons à une religion qui est depuis dix-huit siècles la bienfaitrice de l'humanité.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

LÉGITIMITÉ ET RÉSULTATS DES CROISADES.

Après les guerres du sacerdoce et de l'empire, le plus grand événement du moyen âge est, sans contredit, celui des croisades.

Il n'est pas de fait historique qui manifeste aussi péremptoirement la puissance de l'esprit chrétien, le règne de l'Eglise au moyen âge et la suprématie de la papauté, que des peuples qui se lèvent en

masse à la voix d'un pontife désarmé, en vue d'affranchir un tombeau : Quelle gloire pour le christianisme! Pour ce motif, le gallicanisme du XVII^e siècle, l'impiété du XVIII^e et le rationalisme du XIX^e se sont acharnés à récriminer contre les croisades. Les croisades, dit-on, n'étaient que des emportements du fanatisme, le mépris flagrant des droits de l'islam, des barbaries sans ombre de prétexte et sans retour d'utilité. Illégitimes dans leur principe, stériles dans leurs résultats, telles auraient été les croisades. « L'homme outrage, dit lord Byron, et le temps venge. » Après deux siècles d'injures, le progrès des études historiques amène le jour, non pas de la vengeance, mais de la justice. Nous avons à faire participer les croisades à ce bienfait, en montrant la parfaite légitimité de ces expéditions, et l'immensité providentielle de leurs résultats.

Mais d'abord, disons ce qu'on entend par croisades.

Dans son idée première, la croisade n'est autre que le mystère de la croix, médité et réalisé, mis en pensée et en action, dans toute son étendue, non par un individu seulement ni par une nation seule, mais par la chrétienté entière, mais par tout le corps mystique de Jésus crucifié et ressuscité. « Il fallait, dit Notre-Seigneur, que le Christ souffrit et entrât ainsi dans la gloire. » Ce qui était nécessaire pour Jésus-Christ, l'est plus encore pour l'humanité régénérée. Dans chaque homme s'agitent les instincts contraires du vieil et du nouvel Adam. Dans le monde s'élèvent les deux cités bâties par deux amours. La terre est un champ de bataille où s'accomplit la lutte des deux hommes et des deux cités. L'Eglise, incarnation permanente de Jésus-Christ, est toujours attaquée, toujours dans la nécessité de se défendre, et, par la force de son principe vital, toujours victorieuse dans ses sacrifices.

En partant de cette idée générale, on entend par croisade une expédition militaire où les soldats ont pour drapeau la croix, et pour but direct le bien de la religion; — et, plus particulièrement, ces expéditions militaires entreprises par les princes chrétiens au moyen âge, pour punir et réparer la profanation des Saints Lieux, et assurer, par la conquête de la Palestine, le libre accès de la Terre sainte.

Les croisades, prises dans ce dernier sens, ne sont pas, comme on l'a dit, un épisode intéressant du moyen âge; elles en sont, pour ainsi dire, le foyer, le point central d'où émanent tous les rayons de la force vitale et de l'action civilisatrice.

I. Les croisades étaient-elles légitimes, et peut-on les justifier aux yeux de la raison, de la politique et de l'Eglise?

Le principe du droit, pour l'Eglise, est dans la divinité de son origine et la mission de son établissement. « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre, dit Jésus-Christ; allez, enseignez toutes les nations. » D'après cette parole, l'Eglise a, non-seulement le droit, mais le devoir d'envoyer partout

des apôtres ; et elle jouit, pour les protéger, les secourir, et au besoin les venger, de la puissance du Sauveur. Si ses apôtres sont reçus, une église s'établit parmi les peuples précédemment assis à l'ombre de la mort. Si ses apôtres sont repoussés, l'Eglise a droit, non pas d'imposer la foi par la force, mais de faire respecter par la force ses missionnaires. Si ses apôtres sont égorgés, l'Eglise a droit de demander la rançon de leur sang.

Un autre principe de droit, pour l'Eglise, ou plutôt l'application du droit précédemment constaté, ce sont les superstitions absurdes et funestes qui séduisent de malheureux peuples. L'Eglise est envoyée pour sauver les pécheurs, et plus la dégradation des pécheurs est grande, plus est nécessaire le dévouement qui doit les sauver. D'après ce principe, ne peut-on pas dire que le christianisme a le droit de délivrer, même par la force, un pauvre peuple d'une religion qui autorise l'esclavage, la polygamie, l'infanticide, et rend impossible toute civilisation ? Un philosophe l'a dit avec une finesse qui dispense d'autres preuves : « On fait la guerre pour avoir la liberté d'acheter du poivre et de la cannelle, n'a-t-on pas également le droit de la faire pour la défense de la vertu et la propagation de la vérité, pour le maintien de la dignité de l'homme et de la prospérité des peuples (1). »

Quand nous disons que l'Eglise a droit de mettre la force au service de la justice, nous n'entendons pas qu'elle fasse ceindre la cuirasse à ses prêtres. Ceux qui sont engagés dans la milice du Christ ne s'embarrassent pas d'armes séculières. Nous voulons dire que l'Eglise, ayant le droit radical d'user de force, peut, si elle le juge utile et opportun, faire appel aux puissances catholiques pour soutenir ou venger son droit.

Ces principes reconnus, la question se réduit à ces termes : L'Eglise, au moyen âge, se trouvait-elle, en présence du mahométisme, dans le cas d'user de ses droits ?

Pour le savoir, il faut examiner la situation respective de ces deux puissances.

Tout le monde sait, qu'aux yeux du Coran, tout non-musulman est *giaour*, infidèle, et que la guerre contre lui est sainte. D'abord purement défensive, cette guerre, par l'éblouissement du triomphe, devint agressive, et fut animée d'une insatiable soif de conquêtes. Envers les païens, la devise du Prophète était : « Crois ou meurs. » Aux croyants de l'Écriture, tant juifs que chrétiens, la guerre devait être faite jusqu'à ce qu'ils devinssent tributaires. Aussi le combat pour la foi devint-il obligatoire pour tous sans exception ; quiconque n'étant ni malade ni estropié, s'en exemptait, était destiné à l'enfer. « Le paradis est sous l'ombrage des épées, disait Mahomet. Il vaut mieux combattre que de prier soixante-dix ans dans sa maison ; aller une fois à la guerre sainte vaut mieux que cinquante pèleri-

nages ; une blessure suffit pour recevoir de Dieu le sceau du martyr. Les martyrs au ciel aspirent à retourner sur la terre pour y périr encore dix fois sur le chemin de Dieu, instruits qu'ils sont des récompenses attachées à une telle mort. » Par de semblables images, et par le fanatisme de ses prédications, le novateur avait embrasé ses fidèles d'une ardeur guerrière qui devait ébranler tous les empires.

Il suit de là que la déclaration de guerre est en permanence dans le mahométisme, contre tous les non-musulmans ; il suit de là aussi que tous les non-musulmans sont reconnus par les *croyants* en droit d'attaquer, pour prévenir des agressions que, plus tard, ils ne sauraient peut-être conjurer.

Lorsque le mahométisme, moitié par la parole, moitié par le cimetière, eut réuni dans l'unité d'un même culte les tribus fétichistes de l'Arabie, il lança ses hordes d'un côté sur la Perse, l'Inde, la Palestine, la Syrie et l'Asie Mineure, de l'autre sur l'Égypte, le littoral nord de l'Afrique, l'Espagne et le pays des Francs. Ses soldats, tombant sur des peuples minés par la corruption ou infectés par l'arianisme, firent de rapides conquêtes. Un jour vint cependant où ils s'attaquèrent aux enfants de l'Eglise et trouvèrent pour les arrêter, ici, la poitrine des héros de Cavadonga et de Poitiers, là, les phalanges vaillantes de la croisade. L'histoire atteste donc que les sectateurs de l'islam furent les agresseurs, et que les croisés, en les repoussant ne firent que veiller à leur légitime défense.

De plus, le mahométisme, toujours armé, marchait contre le christianisme sans tenir aucun compte des plus vulgaires notions du droit des gens. Avec lui, il n'y avait paix que quand il ne pouvait pas attaquer. Dès qu'il se sentait en force, il entrait en campagne sans déclaration de guerre. Dans les combats, il employait des engins défendus par l'humanité. Après la victoire, il faisait endurer aux prisonniers les plus horribles barbaries. L'Eglise pouvait donc, et même devait s'armer contre ce sauvage ennemi, et lui appliquer dans toute sa rigueur la loi des Douze Tables : *Adversus hostem, aeterna auctoritas esto.*

Par ses cruautés, et aussi par sa bravoure, l'islam avait conquis l'Espagne ; il envahissait l'Italie, il menaçait le Bosphore. S'il avait franchi les Dardanelles et les Balkans, la vallée du Danube l'introduisait au cœur de l'Europe ; et il n'y avait, pour l'arrêter, ni Vienne, ni la Pologne de Jargellon, ni les chevaliers teutoniques. Les frères d'Espagne et les vainqueurs de l'Italie nous prenaient à revers. Pour n'avoir pas fait la croisade, il fallait la subir ou coiffer le turban.

Il y avait donc, pour la chrétienté, non-seulement droit, mais nécessité d'attaquer le mahométisme. Et la législation du Coran, et les attaques de l'islam, et ses cruautés, et ses conquêtes, et ses menaces sont autant de raisons qui légitiment les croisades.

(1) Bacon, *De Bello sacro*, cité dans les *Démonstrations évangéliques* de Migne.

II. Pour achever cette démonstration, il faut établir le droit particulier qu'avaient les chrétiens de voler au secours de la Terre sainte, les croisades ayant eu pour but premier de délivrer le tombeau de Jésus-Christ.

La Terre sainte appartient aux chrétiens par la prise de possession qu'en a faite Jésus-Christ. Bethléem, Nazareth, le Calvaire, la sainte Grotte, les lieux où furent le berceau du Sauveur et sa croix, sont la propriété mystique de ses disciples. Cela tombe si bien sous le sens que jamais l'islam, malgré sa haine, ne l'a contesté; et, aujourd'hui encore, malgré les hérésies et les schismes qui affligent les chrétiens, nous les voyons tous empressés à recueillir leur part du saint héritage. Nous, catholiques, qui trouvons dans ce partage tant de sujets de deuil, nous devons voir, du moins, dans la compétition des sectes, la reconnaissance non interrompue du principe de nos droits.

Cette propriété mystique était sous la sauvegarde du droit public. Pendant les persécutions, les chrétiens n'avaient pas cessé de conserver la plupart des lieux sanctifiés par la passion de Jésus-Christ. Constantin et sa mère Hélène les avaient rétablis dans l'intégrité de leurs droits et avaient ajouté à cet acte de justice les plus nobles marques de la munificence impériale. L'empire grec de Constantinople avait naturellement ajouté à ce droit de propriété la consécration du droit politique. Le calife Omar, dans les capitulations, avait reconnu aux habitants de Jérusalem, avec la conservation de leurs biens, la conservation et l'usage exclusif des Saints Lieux. Enfin, pour mieux reconnaître le droit des chrétiens, l'ami de Charlemagne, Haroun-al-Raschid, avait ajouté au texte des capitulations un hommage public de vassalité, en envoyant au grand empereur d'Occident, les clefs du Saint Sépulcre.

Sans méconnaître le droit des chrétiens, les musulmans, sous les Fatimites et par les emportements d'une secte fanatique, leur firent endurer toutes sortes de vexations et d'injures. Les lettres des chrétiens d'Orient aux chrétiens d'Occident, les discours de Pierre l'Ermite et d'Urbain II font une effrayante peinture des abominations qui souillaient Jérusalem. Comme ces récits et ces discours pourraient être taxés d'exagération, — car c'est le propre du malheur d'exalter la sensibilité, — nous citons une pièce diplomatique, la lettre d'Alexis Comnène aux princes d'Occident.

« Les Turcs et les Pincinates envahissent notre empire, dit le César byzantin; les choses saintes et les fidèles de Jérusalem sont, chaque jour, l'objet de nouveaux outrages. Sur les fonds baptismaux, les barbares, par mépris pour le Sauveur, font couler le sang de nos enfants et de nos jeunes gens sous le fer de la circoncision. Ils outragent de nobles matrones comme de vils animaux; ils déshonorent les vierges sous les yeux de leurs mères, qu'ils contraignent d'y applaudir par des chansons impies et licencieuses. Les Babylo niens, entre autres moque-

ries, disaient au peuple de Dieu : Chantez-nous des cantiques de Sion. Ici, les mères sont contraintes de chanter le déshonneur de leurs filles. C'est plutôt le lieu de pleurer avec Rachel. Encore les mères des innocents égorgés par Hérode, si elles avaient à pleurer leur mort, pouvaient se consoler du salut de leurs âmes. Mais ici, nulle consolation, car les corps et les âmes y périssent. Que dirons-nous encore? Il y a des choses plus épouvantables. Les Turcs, puisqu'il faut le dire, contraignent à leur servir de jouet pour le crime de Sodome; ils y contraignent des hommes de tout âge et de toute condition. Ils profanent les saints lieux de mille manières, les détruisent et menacent de faire pis. Qui ne versera des larmes au récit de tant de maux?

» Ces barbares ont envahi presque tout le pays, depuis Jérusalem jusqu'à la Grèce, toutes les régions supérieures de l'empire grec, les deux Cappadoces, les deux Phrygies, la Bithynie, Troie, le Pont, la Galatie, la Libye, la Pamphylie, l'Isaurie, la Lycie, avec les principales îles; il ne me reste plus que Constantinople, qu'ils menacent de nous enlever bientôt, si Dieu et les Latins ne viennent à notre secours; car, déjà, avec deux cents navires, qu'ils ont fait construire par des prisonniers grecs, ils se sont rendus maîtres d'une place importante sur la Propontide, d'où ils menacent de prendre bientôt Constantinople par terre et par mer. *Nous vous prions donc, pour l'amour de Dieu et par compassion pour tous les Grecs* qui sont chrétiens, de rassembler tous les guerriers chrétiens que vous pourrez, et de venir à notre secours; afin que, *comme ces guerriers ont déjà commencé à délivrer les Gaules et les autres royaumes de l'Occident du joug des païens*, ils s'efforcent de délivrer pareillement l'empire grec pour le salut de leurs âmes; car, pour moi, tout empereur que je suis, je ne puis trouver ni remède ni conseil; sans cesse je fuis devant les Turcs et les Pincinates; je ne reste dans chaque ville qu'en attendant leur approche. J'aime mieux être soumis aux Latins que de devenir le jouet de ces païens barbares. Avant que Constantinople soit pris par eux, vous devez donc combattre de toutes vos forces, afin de recevoir en même temps la récompense glorieuse et ineffable du ciel. »

Ainsi le droit des chrétiens sur les Saints Lieux, les cruautés dont ils sont l'objet, leur cri de douleur poussé vers l'Occident, l'appel de l'empereur d'Orient, souverain politique de la Terre sainte, la décision des deux conciles de Plaisance et de Clermont, l'appel d'Urbain II et de ses successeurs, sont autant de faits dont le faisceau prouve invinciblement la légitimité des croisades. Cette légitimité était si bien sentie à cette époque que tous, princes et peuples, répondirent à l'appel. L'Europe subissait une impulsion générale; elle avait l'énergie de la foi et la force guerrière. Plus tôt, ces ressources lui eussent manqué; plus tard, elles eussent été affaiblies. Les croisades se sont donc faites en vertu du droit de propriété, du droit politique d'attaque et de

défense, du droit ecclésiastique, du droit des gens ; et elles se sont faites à l'heure de la Providence.

III. Pour apprécier, dans son fond, la légitimité des croisades, il ne suffit pas d'invoquer les principes du droit et les faits de l'histoire, il ne suffit pas de regarder la terre ; il faut encore regarder le ciel. Les croisades sont un trop grand événement pour n'avoir pas eu le sceau divin. Dieu, qui les a si visiblement préparées, a voulu les revêtir du témoignage authentique de son approbation. Michaut, qui en écrivit l'histoire avec l'esprit abaissé d'il y a quarante ans, en a conservé quelques preuves. En feuilletant les vieux chroniqueurs, nous trouvons d'autres faits merveilleux qui attestent tous que les croisades étaient voulues d'en haut.

Lorsque Pierre l'Ermite pria dans l'église du Saint Sépulcre, pour le succès de son retour, il s'endormit, dit Guillaume de Tyr, et vit en songe Jésus-Christ qui lui disait : « Lève-toi, Pierre, hâte-toi d'exécuter ta commission, sans rien craindre, car je serai avec toi ! Il est temps que les Lieux Saints soient purifiés et mes serviteurs secourus. »

Au concile de Clermont, lorsque Urbain II eut cessé de parler, l'agitation fut très-grande ; bientôt on n'entendit plus que ces acclamations : *Deus lo volt ! Deus lo volt !* Nous ne rappellerons pas seulement à ce propos l'adage connu : *Vox populi, vox Dei* ; nous dirons encore que cette acclamation, qui devint le cri de guerre des croisés, n'a pu être poussée que par un instinct divinatoire. D'où pouvait venir, sinon du ciel, une pareille inspiration ?

Au siège d'Antioche, lorsque les Croisés oublient le but de leur saint pèlerinage, un signe paraît dans le ciel vers l'orient ; un tremblement de terre vient les rappeler à un sentiment plus éclairé et plus empressé de leur devoir.

Après la prise de la ville, les croisés d'assiégeants qu'ils étaient furent assiégés avec vigueur. Un déserteur ayant voulu sortir d'Antioche rencontra Jésus en personne. Jésus lui promit de faire lever prochainement le siège.

D'un autre côté, saint Ambroise apparut à un vénérable prêtre et lui assura que les chrétiens, après avoir terrassé tous leurs ennemis, entreraient vainqueurs dans Jérusalem, où Dieu se réservait de récompenser leur dévouement.

Un ecclésiastique lombard ayant passé la nuit dans une église vit Jésus accompagné de Marie et du Prince des apôtres. Le Fils de Dieu irrité de la conduite des croisés rejetait leurs prières. La Vierge ayant apaisé son courroux : « Lève-toi, dit Jésus au prêtre lombard ; va apprendre à mon peuple le retour de ma miséricorde. »

Un prêtre marseillais, nommé Barthélemi, vit jusqu'à trois fois saint André, et chaque fois l'apôtre lui disait d'aller dans l'église de Saint-Pierre, de creuser à droite du maître-autel et qu'il trouverait la lance qui avait percé le sein du Rédempteur. On creusa, et on trouva en effet cette lance, « et moi qui

écrivis ceci, dit Raymond d'Agiles, aussitôt que le fer sortit de terre, je le baisai dévotement. »

Au siège de Jérusalem, au milieu des vicissitudes de l'assaut, on vit tout à coup paraître sur le mont des Oliviers un cavalier agitant un bouclier et donnant à l'armée chrétienne le signal pour entrer dans la ville. Godefroi, qui l'aperçut le premier, s'écria que saint Georges venait au secours des chrétiens. La vue du cavalier céleste embrasa les croisés d'une nouvelle ardeur ; ils revinrent à la charge et le soir même la ville sainte tombait en leur pouvoir.

Nous ne citerons pas d'autres faits. Les historiens modernes, même chrétiens, supposent que ces apparitions n'étaient que l'effet d'une imagination malade. Nous croyons, au contraire, dit Rohrbacher, qu'après les sacrifices des chrétiens et au milieu de leur affliction, il est très-permis, et même très-naturel à la foi chrétienne, de croire que Dieu envoya à ses serviteurs abattus, comme au Christ agonisant, des messagers pour leur rendre force et courage (1). Pour nous, à nous tenir seulement aux faits rapportés par des témoins oculaires, nous voyons, dans cette série d'événements merveilleux, la preuve que les croisades étaient voulues de Dieu.

(A suivre.)

JUSTIN FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

VARIÉTÉS.

LÉGENDE HISTORIQUE

DE NOTRE-DAME DE LIESSE.

(Suite et fin.)

LES MONARQUES DE FRANCE FONT LE PÈLERINAGE DE LIESSE. — LES VILLES OFFRENT DES DONS (2).

Pendant leur sommeil, le Seigneur ordonne à ses anges de transporter les chevaliers, avec Ismérie et la statue de la Vierge, dans le royaume de France, en la province de Picardie, près des châteaux qui les ont vus naître. Les esprits célestes déposent les quatre fugitifs sur les bords d'une fontaine qu'un chêne ombrage de sa cime touffue. A leur réveil, leurs oreilles sont frappées des sons d'une cornemuse que joue un pâtre qui garde son troupeau non loin de là. Les chevaliers, surpris de se trouver en un autre endroit que celui où ils se sont endormis, vont le trouver avec la princesse, qui dépose la statue près de la fontaine. Se croyant encore en Egypte, ils lui demandent en langue mauresque dans quel pays ils se trouvent : « Seigneurs, parlez français, répond le pâtre, si vous voulez que je vous entende. » — Nous sommes donc en France ? réplique l'un d'eux. — Certainement, reprend le berger. — Dans quelle province ? demandent-ils aussitôt tous les trois. — Dans la province de Picardie, près du châ-

(1) *Hist. univ.*, t. XIV, p. 581.

(2) Extrait de l'*Histoire des Pèlerinages de la sainte Vierge*, par M. l'abbé L. Leroy ; ouvrage qui paraîtra prochainement.

l'éducation desquels on est chargé, car mieux vaudrait ne pas les aimer que de les aimer assez cruellement pour les laisser s'accoutumer au vice dès leur jeune âge. « O liberté pleine d'embûches, s'écrie à ce propos saint Augustin, que celle qui n'imposerait aucune contrainte! O affreuse perdition des enfants! O tendresse mortelle pour eux, que celle qui ne laisserait pas de les jeter en proie à la mort. » *O dolosa libertas! O grandis filiorum perditio! O paternus amor mortiferus!*

L'éducation étant la base de l'ordre social, la garantie de la paix des familles, et du bonheur individuel, il est du plus haut intérêt qu'elle soit tout ce qu'elle doit être. Or, quel a toujours été, et quel sera toujours le grand éducateur des peuples, si ce n'est le Christianisme? Jésus-Christ a été le premier qui seul ait dit : « Laissez venir à moi les petits enfants. » Lui seul a enseigné une doctrine que jamais la sagesse des rhéteurs et des philosophes n'avait devinée, parce que cet enseignement venait du ciel; et ils sont venus ces petits; ils ont cru, et le monde s'est trouvé renouvelé. C'est donc dans la doctrine de Jésus-Christ que les enfants doivent apprendre la science de la vie, la science de l'homme, la science du salut. Pour cela, il faut que tous ceux qui ont pour mission d'élever l'enfance conspirent saintement au succès de cette grande œuvre; que tous, pasteurs, maîtres et parents, y prêtent un intelligent et généreux concours; que le pasteur se souvienne qu'il tient la place de celui qui est venu dire au monde et à la société : « Je suis la voie, la vérité et la vie, » et que ses enseignements soient toujours appuyés sur cet enseignement divin; que le maître se rappelle souvent qu'il se consumerait en de vains efforts, s'il ne bâtissait sur la morale de l'Evangile; que les parents soient, dans les familles comme des apôtres qui en prêchent les grandes maximes; que leurs exemples confirment leurs leçons; qu'ils s'essayent par tous les moyens que leur suggère la tendresse de pénétrer dans l'âme de leurs enfants pour y déposer la précieuse semence des principes religieux et chrétiens; qu'ils les forment de bonne heure aux saintes habitudes de la piété, de l'obéissance, du respect, de la reconnaissance, de la justice, de la modestie, de l'ordre, du travail; qu'ils appellent à leur aide le châtiement d'une légitime et vigoureuse répression : c'est ainsi qu'ils travailleront chaque jour à leur laisser un héritage bien autrement précieux que celui de la fortune, celui de la vertu; et qu'après en avoir fait la consolation de leur vieillesse, ils auront celle d'en avoir fait des élus.

L'abbé CHARLES.

LÉGITIMITÉ ET RÉSULTATS DES CROISADES.

(Suite et fin.)

IV. Quels furent maintenant les résultats des croisades?

Le mouvement des croisades tint l'Europe en suspens plus de trois siècles. La première grande expédition, d'après les évaluations de Foucher de Chartres, mit sur le chemin de la Terre sainte environ six millions de croisés. Les expéditions suivantes, moins nombreuses, il est vrai, ne laissèrent pas que de donner l'Orient pour terme aux pensées et aux efforts d'une multitude de chrétiens. S'il est vrai que la civilisation marche avec les armées, nous devons naturellement croire que les croisades, touchant à tous les rapports établis, modifièrent profondément la situation du monde. Peut-être n'y aura-t-il pas témérité à dire qu'elles furent l'instrument choisi de la Providence pour l'avancement de l'humanité.

On cite volontiers, à ce sujet, le mot de M. de Maistre : « Aucune croisade n'a réussi, c'est ce que les enfants mêmes savent; mais toutes ont réussi, et c'est ce que les hommes mêmes ne veulent pas voir. » L'antithèse est jolie, mais elle n'est qu'à moitié vraie. Aucune croisade n'a échoué. Le but premier de ces expéditions était d'honorer la croix et le tombeau du Sauveur, de punir et de réparer les profanations qu'elles faisaient les Sarrasins et de reconquérir, par la force, aux chrétiens d'Occident, le libre accès des Saints Lieux. Ce but a été atteint dès le commencement et nous n'en avons depuis jamais perdu les avantages. Si les croisés ont échoué dans la conquête de la Terre Sainte et l'établissement définitif du royaume de Jérusalem, il faut dire que ce royaume et cette conquête n'étaient, aux yeux de leur prudence, qu'un *moyen* d'assurer la fin des croisades. Du moins ils ont obtenu, sans cela, ce à quoi aspiraient leur piété envers le saint Tombeau et leur charité envers les chrétiens d'Orient. D'ailleurs, l'homme propose et Dieu dispose, et il faudrait être bien aveugle pour ne pas reconnaître dans cet insuccès relatif les vues toujours magnifiques de la Providence.

A notre humble avis, la réussite a été telle qu'on pouvait la désirer : tout en conservant nos droits sur les Saints Lieux nous avons perdu Jérusalem. Le Turc, maître de la Palestine, l'a vouée à la stérilité; ainsi s'accomplissent les prophéties de ruine et de gloire qui regardent le saint Tombeau. C'est une harmonie providentielle que les chrétiens souffrent sur le théâtre de la Passion. Grâce aux récits de leurs humiliations, les chrétiens conservent pour les Saints Lieux des sentiments de plus vive piété. Qui sait? Si nous étions restés maîtres de Jérusalem, peut-être que la civilisation y aurait porté ses joies folles et ses énervantes molleses. Le pays sacré par excellence aurait été déshonoré par l'inconduite des chrétiens.

Les croisades ont eu d'ailleurs, *indirectement*, d'immenses résultats religieux, politiques, scientifiques et littéraires. Nous avons à les faire connaître.

V. Nous parlons d'abord des résultats religieux. Le premier, c'est d'avoir, par une diversion puis-

sante, arrêté les tendances rationalistes qui commençaient à surgir dans l'Europe chrétienne. L'homme ne reste pas sans grande vertu dans la simplicité de la foi. Il y a dans son esprit un fonds d'inquiétude qui le pousse à scruter les choses cachées, et dans ce même esprit, un fonds de faiblesse qui ne lui permet pas de les découvrir toujours, ou, s'il les découvre, qui l'empêche d'en supporter l'éclat sans être ébloui. Au x^e siècle, ce mal commençait à se déclarer. Scot Erigène et Gotescalc étaient tombés dans l'hérésie. Le voisinage des Arabes faisait craindre pour la témérité des savants la contagion de faux principes. Le mouvement guerrier des croisades coupa court à ce mouvement des idées. La pensée chrétienne, pure d'erreurs et non épuisée par les disputes, garda cette forte lucidité qui rayonnera dans les chefs-d'œuvre sans nombre du xiii^e siècle.

Un second résultat religieux des croisades, c'est d'avoir réveillé la foi, par la puissance de l'idée qu'elles exprimaient et d'avoir fait faire à de grands coupables de grandes expiations. La foi, même pure, tend sans cesse dans l'homme à défaillir, soit par le simple fait de l'infirmité humaine, soit par l'influence des mauvais penchants sur les convictions. Au moyen âge, cette seconde cause exerçait sur les croyances une influence des plus funestes. L'homme rude de cette époque avait la foi robuste et les passions violentes. En dépit d'une foi qui ne devait ressusciter que dans les remords, il commettait souvent les plus grands crimes. Lorsque les prédicateurs vinrent à lui, la croix à la main, qu'ils lui parlèrent de Jésus mort et de son tombeau insulté, la conscience se réveilla. Les seigneurs vendaient leurs terres pour faire des fondations pieuses, et avec le prix de vente, ils contribuèrent aux dépenses de l'expédition, dont la plupart d'ailleurs supportèrent les charges. Le contre-coup de ces pénitences fut, par un salutaire relâchement de la discipline, de faire disparaître des institutions pénitentielles de l'Eglise primitive, créées seulement en vue de besoins passagers. Le pèlerinage, les fondations furent, dès lors, une des institutions publiques de pénitence.

Un autre résultat fut d'avoir excité la piété par le nombre immense de reliques qui fut apporté de Palestine en Europe. Les voyageurs qui ont visité la Belgique ou les bords du Rhin connaissent ces précieux trésors. Et le chrétien qui a baisé une fois la trace du sang ou les os d'un martyr sait quelle vertu en sort pour animer la piété.

D'ailleurs ces croisades, toujours prêchées, toujours dirigées de loin par les papes, contribuèrent grandement à l'exaltation de la papauté. Au milieu de ces expéditions, l'Europe était comme une amphictyonie qui avait pour président le successeur de saint Pierre. Cette élévation de la Chaire apostolique devait concourir trop efficacement au développement de la civilisation chrétienne pour n'être pas portée à l'actif religieux des Croisades.

Enfin, les Croisades, après avoir donné aux fastes militaires de tous les peuples des noms de grands guerriers, léguèrent à l'Eglise les ordres militaires. Les ordres militaires du Temple, de Saint-Jean de Jérusalem, de l'ordre Teutonique, de Calatrava, d'Aire, sont la continuation des Croisades. Cette merveilleuse association de la vie monastique et de la vie religieuse, en soutenant la Croix contre les efforts du Croissant, rendit à la chrétienté d'illustres services.

VI. Parmi les résultats sociaux des Croisades, nous mentionnerons seulement les deux plus importants : la cessation des guerres privées et le foulement du mahométisme.

Avant d'être adoucies par le Christianisme, dit Röhrbacher, les populations qui composent l'Europe n'aimaient que la guerre. Le Franc, le Goth, le Lombard, le Saxon, le Vandale, ne quittaient jamais son épée : c'était sa vie et son salut pendant la guerre ; c'était son tribunal et sa justice pendant la paix, autant que la paix peut se concevoir parmi des populations barbares toujours en armes. De là, pour qui pense, il est aisé de sentir combien il fallut à l'Eglise de Dieu de temps et de patience pour apprivoiser et adoucir cette multitude si diverse de caractères intraitables. La grande édulcoration de l'Europe par l'Eglise avançait assez heureusement sous Charlemagne ; mais sous son petit-fils, Charles le Chauve, les terribles hommes du Nord vinrent troubler et interrompre cette assimilation chrétienne de l'Europe, non-seulement en ce qu'ils y mêlèrent en leur personne un élément tout sauvage, mais en ce que, par l'impuissance de l'autorité publique à défendre la France contre leurs incursions, chaque ville, chaque monastère, chaque seigneur, chaque propriétaire de terrain fut formellement autorisé à se défendre soi-même. De là cette habitude, déjà si naturelle chez ces peuples, de se faire la guerre, non pas d'individu à individu, mais de ville à ville, de château à château.

Pour mettre un terme à ces guerres privées, les évêques et les conciles avaient ordonné la trêve de Dieu ; mais à ce grand mal il fallait un plus grand remède. Les Croisades détournèrent les passions de leurs rivalités sanglantes et donnèrent à l'ardeur belliqueuse un noble but, en transportant les hostilités d'Europe en Asie.

En déployant dans ces régions l'étendard du Christ, on remédiait à une autre calamité. Le Croissant et la Croix étaient irréconciliables par nature. L'inimitié se trouvait poussée au dernier degré de la fureur par une lutte longue et acharnée. Des deux côtés, de vastes plans et une vaste puissance ; des deux côtés, des peuples hardis, pleins d'enthousiasme, prompts à se précipiter les uns sur les autres ; des deux côtés, de grandes probabilités et des espérances fondées de triomphe. A qui restera la victoire ? Quelle conduite doivent tenir les chrétiens pour se préserver du péril ? Vaut-il mieux attendre tranquillement en Europe l'attaque des mu-

sulmans ou se lever en masse, se précipiter sur l'Asie, chercher l'ennemi là où il se croit invincible? Le problème fut résolu en ce dernier sens, et les siècles ont donné leur suffrage à l'habileté de cette résolution. Qu'importent quelques déclamations affectées du philosophisme! La philosophie de l'histoire a porté sur cette cause un jugement irrécusable : en ce point comme dans tous les autres, la religion a triomphé au tribunal de la philosophie. Les Croisades, loin d'être considérées comme un acte de témérité, sont désormais regardées comme un chef-d'œuvre de science sociale, qui, après avoir délivré l'Europe de ses divisions, assura son indépendance et conquit aux peuples chrétiens une prépondérance décidée sur les musulmans.

VII. Les modifications politiques que l'on peut attribuer aux Croisades s'enchaînent dans une série de causes et d'effets corrélatifs, et se résument dans l'abaissement de la féodalité. La féodalité, dans l'origine, avait été un instrument de civilisation. Par la multiplication des autorités locales, elle avait lutté corps à corps avec tous les principes de désordre intérieur, et elle avait vu le flot des incursions normandes se briser contre le rempart de ses châteaux. C'était comme un rudiment d'organisation sociale. Mais, dans la suite, cette même multiplication des pouvoirs avait été un ferment de guerres privées; de plus, les seigneurs laïques répugnaient à l'affranchissement des serfs; en sorte que la féodalité était devenue un obstacle au bien du peuple et à la fondation des unités nationales. Par la vente des fiefs, la mort des seigneurs, ou simplement par les conquêtes que fit dans les camps l'esprit d'égalité, les Croisades portèrent à la féodalité un coup décisif. De son abaissement résultent l'affermissement du pouvoir royal, l'établissement des communes, la formation du tiers état, l'affranchissement des serfs, l'épuration des multitudes armées et un rapprochement sensible entre les diverses classes de la société. A ces effets politiques se rattachent : 1° les progrès de l'art militaire sous le rapport de la tactique, de la discipline et de l'organisation financière; 2° la construction des marines, l'établissement des comptoirs, l'extension du commerce, la destruction des pirates méditerranéens et la fixation du code maritime, et 3° l'initiation de l'industrie européenne aux secrets des Grecs et des Sarrasins.

Enfin les résultats scientifiques et littéraires furent immenses : la géographie apprit à mieux connaître le monde; l'histoire eut de nouveaux sujets et de moins naïfs annalistes; la philosophie s'éleva en prenant Aristote pour texte et les universités pour théâtre; la médecine, les mathématiques, l'astronomie, prirent un rapide essor; les langues modernes recurent un nouvel élément de formation; la langue française conquit son ascendant; l'architecture s'ouvrit des voies vraiment originales qui durent peut-être quelque chose aux réminiscences des Croisades; enfin la poésie sembla tressaillir devant la matière d'une *Iliade* nouvelle.

Tels sont, sans parler d'effets secondaires et de l'influence qui fut exercée sur le mahométisme, les résultats généraux des Croisades.

En dressant cette table sommaire, nous n'entendons pas dire que les hommes par lesquels furent conçues les Croisades, les papes qui les excitèrent, les seigneurs et les princes qui les secondèrent, les peuples qui les suivirent, aient mesuré l'étendue de leur propre ouvrage ou même entrevu l'immensité de ses résultats. Mais nous ferons observer que moins il faut attribuer aux prévisions des hommes, *plus il faut s'incliner devant l'importance providentielle des événements.* — Nous dirons même que la grande et généreuse pensée des Croisades fut conçue avec un certain vague et exécutée avec cette précipitation qui est le fruit du zèle et la faute de l'impatience. Mais les fautes et les résultats fâcheux dont les choses humaines ne sont jamais exemptes, il faut les attribuer ici à l'imprévoyance ou à la faiblesse des hommes, là, à l'imperfection et même à l'absence des moyens matériels, point à l'Église dont la sollicitude avait tout fait pour prévenir les imprudences, empêcher les crimes et conjurer les désastres. Les fautes et les malheurs entraînent d'ailleurs dans les desseins de la Providence qui ne voulait pas, afin de tenir la chrétienté en haleine, anéantir trop tôt l'islamisme.

JUSTIN FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE.

La santé du Pape et la diplomatie. — Réceptions au Vatican. — Sollicitude de Pie IX pour les Cercles catholiques d'ouvriers. — M. de Mun, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand. — Bref à Mgr de Ségur. — Le vénérable de La Salle et M. Barodet. — Mort du cardinal Billiet. — Inauguration et bénédiction de nouveaux Cercles catholiques — Institut de Notre-Dame-des-Missions. — Prises de voile. — Pèlerinage de Notre-Dame de Chartres. — Nos honnêtes libres-penseurs. — Machine de guerre. — La loi de Guillaume et la loi de Jéhovah.

Paris, 4 mai 1873.

ROME. — Un grand nombre d'évêques, de toutes les parties du monde, se reudent en ce moment dans la Ville Éternelle, soit pour faire leur viste *ad limina Apostolorum*, soit pour juger par eux-mêmes de la situation et s'assurer de l'état de santé du Souverain Pontife. Nous ne répéterons pas que Pie IX est complètement rétabli. La diplomatie, qui s'était elle-même un peu émue partout au bruit que faisait la presse des sectes sur le sujet de la « mort imminente du Pape, » a reconnu de bonne grâce qu'elle s'en était laissé imposer : « Le comte Andrassy, télégraphie-t-on de Vienne, répondant à une interpellation au sujet de l'élection éventuelle du Pape, a déclaré que la discussion sur une telle éventualité n'est pas opportune, l'état de santé du Pape ne donnant pas lieu à de semblables appréhensions. » Pie IX, qui touche à ses 81 ans, verra encore porter en terre plus d'un de ces sinistres et